

ANNÉE SCOLAIRE 2024 - 2025

Chers Parents,

Vous trouverez dans ce courrier toutes les informations pratiques pour bien préparer la rentrée de septembre. Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances.

Madame DALMAU-ROCTON

HORAIRES DE RENTRÉE DES CLASSES DU COLLÈGE

Lundi 02 septembre 2024

De 8H30 à 17H00 ⇒ Classes de 6^{ème}

Mardi 03 septembre 2024

De 8h30 à 11h00 ⇒ Classes de 5^{ème}

De 9h00 à 12h00 ⇒ Classes de 6^{ème} (suite de la première journée d'intégration)

De 9h30 à 11h30 ⇒ Classes de 4^{ème}

De 10h30 à 12h30 ⇒ Classes de 3^{ème}

La première demi-journée est consacrée à l'accueil des élèves par le professeur principal :

- visite de l'établissement pour les nouveaux élèves,
- informations sur le fonctionnement des divers services,
- communication de l'emploi du temps.
- prise de connaissance du règlement.

Le 02 septembre de 16H00 à 17H00, accueil des parents volontaires des élèves de sixième dans les classes par le Professeur Principal.

Nous souhaitons vivement que tous les élèves de 6^{ème} (externes et demi-pensionnaires) déjeunent au self pour leur première journée de vie au collège.

Les cours commenceront le jeudi 05 septembre 2024 selon l'emploi du temps pour tous les élèves du collège.

Une étude surveillée sera assurée de 17H15 à 18H00 les lundi, mardi et jeudi **à partir du lundi 09 septembre 2024**. Il n'y aura pas d'étude surveillée avant cette date.

HORAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est ouvert de 7H30 à 18H30. Les cours commencent à 8H05 (sonnerie à 8H00) et à 14H00 (sonnerie à 13H55). Les élèves doivent donc être présents dans l'établissement 5 minutes avant le début du cours.

A 8H - 12H - 14H - 16H et 17H il est demandé aux élèves de ne pas stationner devant l'établissement. Les attroupements devant l'établissement gênent considérablement les passants et peuvent provoquer des accidents.

De même, les halls des immeubles avoisinants sont des propriétés privées : les élèves n'ont pas à y entrer ou à rester devant la porte. Ils ne doivent pas gêner les mouvements des résidents.

Les entrées et les sorties des élèves s'effectuent à partir d'une carte d'accès personnelle délivrée par l'Établissement. Toute carte perdue ou détériorée sera facturée aux familles. **L'Établissement se réserve le droit de ne pas accepter l'entrée d'un élève qui n'aurait pas sa carte d'accès.**

Les parents sont instamment invités à ne pas stationner à proximité du portail pour sécuriser le passage protégé et la piste cyclable.

CARNET DE CORRESPONDANCE

Il sera distribué aux élèves du collège le jour de la rentrée.

Dans ce carnet figurent :

- le règlement intérieur du collège,
- la charte informatique
- la charte de communication numérique et la notice d'information sur le traitement des données.
- le contrat de travail et de confiance
- des informations administratives,
- les billets d'absence.
- les billets de retard (niveaux 4°/3°)

SORTIES

En début d'année scolaire, après avoir pris connaissance de l'emploi du temps, **les parents préciseront les heures de sortie** de leur enfant **et indiqueront s'ils l'autorisent ou non à sortir** en cas d'absence de professeur.

Pour une sortie exceptionnelle, les élèves présentent leur carnet de correspondance aux Conseillers d'Éducation avant de quitter l'établissement :

- Madame SANT pour les classes de sixième et cinquième
- Monsieur LANGLEMEZ pour les classes de quatrième et troisième.

RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS ET SUIVI SCOLAIRE

Des rencontres Parents - Professeurs sont organisées, en novembre et décembre.

Les bulletins trimestriels du collège et la synthèse de chaque conseil de classe sont envoyés par Ecole Directe.

VIE SCOLAIRE - ECOLE DIRECTE

• **Les parents ont accès à ECOLE DIRECTE** au moyen **d'identifiants personnels**. Pour les parents dont l'enfant était déjà inscrit au sein de l'établissement, le mot de passe peut être conservé d'une année sur l'autre. Pour les nouveaux parents, l'identifiant et le mot de passe sont envoyés par courriel début septembre.

Ecole Directe permet l'accès aux informations de la vie scolaire, aux notes, au cahier de texte, au certificat de scolarité et aux informations comptables des frais d'externat.

• **Les élèves ont également accès à ECOLE DIRECTE** au moyen **d'identifiants personnels, différents de ceux de leurs parents**. Ils sont distribués pour les nouveaux élèves dans la première quinzaine de septembre.

Les élèves ont accès aux informations de la vie scolaire, aux notes et au cahier de texte uniquement.

La communication se faisant de plus en plus par ce biais, nous vous invitons à consulter votre compte quotidiennement.

AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE (Conseil Départemental)

Dès réception de la lettre d'accord du Conseil Départemental l'adresser à Madame Elleng (bureau 13).

TRANSPORTS SCOLAIRES

La demande de gratuité des transports scolaires se fait en ligne sur le site du Conseil Départemental. L'accord est donné sur critère géographique (il faut dépendre du secteur Clémence Isaure pour le collège).

ASSURANCE SCOLAIRE

Une attestation d'assurance en cours de validité pour l'année 2024-2025, sera à remettre à **l'accueil de l'établissement dès le jour de la rentrée**, en mentionnant la classe de l'élève.

VACANCES SCOLAIRES 2024 / 2025

Congés de Toussaint	Congés de Noël	Congés d'Hiver	Congés de Printemps	Congés d'été

Jours fériés :

Lundi 11 novembre 2024 (Armistice) – Jeudi 1^{er} mai 2025 (Fête du travail) - Jeudi 08 mai 2025 (Victoire de 1945) - Jeudi 29 mai 2025 (Ascension) - Vendredi 30 mai 2025 (pont de l'Ascension) – Lundi 09 juin 2025 (Lundi de Pentecôte).